

---

Adresse de la société populaire et de la commune de Maurice-la-Montagne (Creuse) qui annoncent l'avancement de la Raison et les dons patriotiques présentés par les habitants de la commune, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et de la commune de Maurice-la-Montagne (Creuse) qui annoncent l'avancement de la Raison et les dons patriotiques présentés par les habitants de la commune, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 227;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30529\\_t1\\_0227\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30529_t1_0227_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 23

La société populaire et la commune de Maurice-la-Montagne (1) annoncent que les habitants de cette commune n'ont plus d'autre culte que celui de la raison; que l'argenterie de leur église est partie pour la monnaie, qu'ils y ont joint plusieurs dons patriotiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maurice-la-Montagne, 19 pluv. II] (3).

« Citoyen président,

Persuadés de l'intérêt que prennent nos représentants aux progrès de la raison, tu apprendras avec plaisir que depuis longtemps notre commune toute composée de simples cultivateurs et qui a fourni plus de deux cents défenseurs à la patrie s'est réunie en société populaire pour mieux éviter les pièges que pourroient nous tendre les ennemis du bien public, et pour travailler de toutes nos forces à l'exécution des lois républicaines et sages que nous recevons de nos dignes représentants; c'est dans les mêmes principes (nous pouvons le dire) que notre ci-devant curé, vrai Montagnard, a déposé ses lettres de prêtrise entre les mains de notre municipalité: il s'est réuni à nos vœux pour faire offrande à la Patrie de l'argenterie, cuivre et métal de notre ci-devant église aujourd'hui temple de la Raison; lesquels effets consistent en quatre livres et demi d'argent pesant, et 4 livres de métal, 60 livres de cuivre, lesquels objets nous avons fait passer à la Monnaie nationale par l'intermédiaire de nos frères de la Souterraine, (auxquels nous avons joint 22 chemises et 2 paires de bas, et la somme de 102 l. 6 s. en assignats pour nos braves frères d'armes): ces instruments qui étoient au moins inutiles entre les mains du fanatisme, la Raison en saura faire bon usage. C'est surtout par vous dignes représentants, que cette même raison guide fidèle de notre bonheur s'est réservé de faire éclater ses lumières sur toute la République. Nous nous joignons aux vœux de tous les bons républicains pour vous inviter de rester à votre poste afin que par vos soins paternels les brouillards du Marais ne puissent jamais nuire aux fruits de la Montagne.

Nous vous prions aussi de jeter les yeux de reconnaissance sur les officiers publics destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, surtout, ceux des campagnes qui se trouvent seuls chargés de ces actes si précieux à la Société par l'éloignement de chaque membre municipal, emploi qui suffiroit pour les occuper journellement et qui même peut-être regardé comme exigeant résidence;

2°) de nous donner au plus tôt le mode de l'éducation nationale afin que nos enfants naissent et croissent avec les principes républicains S. et F. »

Jacques BLANCHET (présid.), MESURE jeune,

(1) Ci-devant Saint-Maurice, distr. de La Souterraine (Creuse).

(2) P.V., XXXIII, 137. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 293, pl. 969, p. 8.

André MARCHEGAIS, Silvain PAINGAUD, MARCELET, JOURNET (off. mun.), RICARD, Mathieu MESURE, LALEGERIS (off. public), LALEGERIS (correspondant), André NICOLLAUD (off. mun.).

## 24

Le commissaire du département de Maine-et-Loire annonce à la Convention nationale qu'il vient d'envoyer au magasin général des dépouilles des églises, au nom du district d'Angers 3 146 marcs en or, vermeil, argenterie ou galon. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 29 niv. II] (2).

« Citoyen président,

Je t'annonce qu'au nom du district d'Angers, je viens de déposer les objets suivants au magasin général des dépouilles des églises, situé rue des Petits-Champs, savoir:

En ornements tissés et brodés en or et argent.

Deux chasubles, une tunique, 3 voiles et une bourse brodée et galonnée en or. Sur deux de ces voiles, il y a un agneau et un pigeon garnis de perles fines, le reste se trouve parsemé de même perles ainsi que la bourse.

En or :

Deux clefs de montre, une paire de boutons de manche et un anneau pesant ensemble ..... 2 gr. 24 gr.

En vermeil :

Divers objets de fanatisme tels que calices, ciboires, ostensoirs, etc., pesant ensemble ..... 23 m. 3 o. 2 gr.

En argenterie et dorés :

Divers objets de fanatisme et de luxe, tels que calices, ciboires, vaisselle plate, couverts etc., pesant ensemble ..... 189 m. 4 o. 4 gr.

En bruly doré ..... 83 m. 3 o. 2 gr.

brodées en or et argent. 36 m.

Total ..... 332 m. 3 o. 2 gr. 24 gr.

Enfin en galons faux et cuir : 4 marcs 4 onces.

Il résulte d'après tous ces détails que les administrations de la ville d'Angers ont fait passer à la Convention nationale depuis le 25 brumaire jusqu'à ce jour les quantités suivantes de pierres fines, d'or, d'argent, de vermeil, brulys, galons et ornements, savoir :

Ornements, tissus brodés et galonnés en or et argent, 164 chapes, 147 chasubles, 131 tuniques, 2 bannières doubles, deux devant d'autel, une étole, 2 manipules, 4 voiles dont deux garnis de perles fines, ainsi qu'une bourse garnie de même.

Diamants, pierres fines et croix de St Louis : d'une part 4 marcs 3 onces demi gros et de l'autre 30 carats et demi et un grain, trois croix de Saint-Louis de différentes grandeurs ; Or : 1 m. 1 o. 2 gr. 2 d. 12 gr. ; Vermeil : 242 m. 1 o.

(1) P.V., XXXIII, 137. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 293, pl. 969, p. 9.